

GRILLE DE POINTAGE POUR L'ATTRIBUTION DE QUOTA D'ŒUFS
DESTINÉS À LA TRANSFORMATION

Critères	Pointage maximal
Correspondance entre la quantité de quota demandée par le producteur et la quantité de quota que représente l'entente conclue avec l'acheteur transformateur	10 points
Respect des critères du cahier de charge requis par l'acheteur transformateur (si applicable)	10 points
Le producteur accepte de fixer l'entrée de son troupeau à une date déterminée par la Fédération	10 points
Disponibilité des infrastructures	10 points pour les structures déjà en place, 5 points pour les projets dont l'investissement est mineur et 0 point pour les projets en devenir
Achemine les œufs à un classificateur en surplus ou en demande d'œufs	10 points si le classificateur est en surplus d'œufs et 5 points si le classificateur est en demande d'œufs
Expérience du producteur	10 points pour un producteur ayant déjà exploité un troupeau hors cage et 0 point pour un producteur sans expérience
Pointage maximal	60 points